



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'énergie

Le PNEC et la protection de vos données personnelles

Le projet de Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) est soumis à une consultation du public. Comme les observations ainsi introduites auprès du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) et du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire (MEA), ensemble « les ministères », contiennent des données à caractère personnel, les ministères se chargent de respecter vos droits en matière de protection de ces données.

Vos droits et leur respect

Vos données à caractère personnel sont traitées en conformité avec le règlement général de la protection des données (RGPD), soit le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données qui est applicable depuis le 25 mai 2018.

Concrètement, vos droits sont les suivants :

Droit d'accès

Vous bénéficiez d'un droit d'accès sur les données à caractère personnel que les ministères traitent à votre sujet. Ainsi, vous avez le droit de vous adresser au responsable du traitement de vos données afin qu'il vous communique l'intégralité des données vous concernant qu'il détient.

Les responsables du traitement dans le cadre de la consultation du public relative au PNEC sont :

- le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable; et
- le Ministère de l'Énergie et de l'aménagement du territoire

Droit de rectification

Si vos données à caractère personnel sont inexactes voire incomplètes, vous êtes en droit de demander aux ministères de les rectifier.

Droit de vous opposer au traitement

En principe, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel par les ministères qui détermineront alors si le traitement de vos données vous porte injustement préjudice et, le cas échéant, y mettront fin.

Toutefois, vous ne pouvez pas vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel lorsque la loi oblige les ministères à ce traitement ou si les données sont nécessaires à l'exercice de leurs attributions.

Les ministères tiennent à attirer votre attention sur le fait que dans le cadre de la consultation du public relative au PNEC, le traitement de vos données est nécessaire à l'exercice de leurs attributions. Si vous vous opposez au traitement de vos données, les ministères ne pourront pas prendre en compte vos observations.

Droit de limiter le traitement

Vous avez le droit de demander aux ministères de limiter l'utilisation de vos données à caractère personnel, ceci aux conditions prévues à l'article 18 du RGPD.

Droit à la portabilité des données

Vous avez le droit de demander aux ministères le transfert direct de vos données à caractère personnel soit à vous, soit à une autre administration ou autre personne physique ou morale de droit privé ou public.

Lorsque cela est techniquement possible, les ministères assureront le transfert de vos données à caractère personnel.

Droit à l'oubli

Vous avez le droit de demander aux ministères d'effacer vos données à caractère personnel si leur conservation n'est plus justifiée par un motif légitime.

Droit de réclamation

Si vous avez une réclamation relative au traitement de vos données à caractère personnel, ou si vous suspectez une violation de la sécurité de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter :

- le MECDD en vous adressant au Service protection des données, L-2918 Luxembourg, e-mail : dpo@mev.etat.lu
- le MEA en vous adressant au Département de l'énergie, Service protection des données, L-2932 Luxembourg, e-mail : dpo@energie.etat.lu

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle en la matière, soit la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), ayant son siège à L-4631 Esch-sur-Alzette, 1, avenue du Rock'n'Roll, www.cnpd.lu et de saisir, le cas échéant, la juridiction compétente.

Notification à l'autorité de contrôle et communication à la personne concernée d'une violation de données à caractère personnel

La violation de données à caractère personnel est notifiée par les ministères respectivement par l'un d'eux à l'autorité de contrôle compétente dans les meilleurs délais et, si possible, 72 heures au plus tard après qu'il(s) en ai(en)t pris connaissance, à moins que la violation en question ne soit pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques.

Lorsqu'une violation de données à caractère personnel est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique, le responsable du traitement concerné communique cette violation à la personne concernée dans les meilleurs délais, à moins que cette communication ne soit pas nécessaire aux termes de l'article 34, paragraphe 3 du RGPD.

Exercer vos droits

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le MECDD, respectivement le MEA soit par lettre, soit par courrier électronique.

Les ministères feront leur possible pour répondre à votre demande dans les plus brefs délais. Dans certains cas, le délai de réponse peut être d'un mois. Si les ministères ont besoin de plus de temps pour traiter votre demande, ils vous en informeront en motivant leur retard.

Dans certains cas, il est possible que les ministères refusent de faire droit à votre demande. Lorsque cela est autorisé, ils motiveront leur refus en temps opportun.

Le traitement de vos données

La finalité et base juridique du traitement

Dans le cadre de la consultation du public concernant le PNEC, toute personne peut soumettre ses observations aux ministères.

Dans ce contexte, le traitement de vos données est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont les ministères sont investis (article 6, paragraphe 1, sous e) du RGPD.

Les données ne sont pas transmises à des tiers.

Données traitées

Informations obligatoires

Le traitement de votre demande nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, à savoir : nom, prénom et adresse postale, respectivement adresse e-mail.

Pour la formulation de votre demande, il est conseillé de n'y mentionner que les éléments d'information nécessaires au traitement de votre demande et, en particulier, d'éviter d'y inclure, si cela n'est pas indispensable, des données sensibles (au sens de l'article 9 du règlement général sur la protection des données) vous concernant ou concernant une personne tierce (par exemple des données relatives à la santé, aux opinions politiques ou aux convictions religieuses).

Catégorie de destinataires

Les observations adressées à l'adresse postale seront réceptionnées par le secrétariat général respectif des ministères, qui les transmettra aux services compétents, soit le service « gestion de l'environnement humain » du MECDD et le Département de l'énergie du MEA.

Ce sont ces derniers également qui recevront et traiteront les observations envoyées par courriel à l'adresse e-mail pnec@mev.etat.lu.

Nous contacter

Pour en savoir plus sur les politiques et procédures des ministères en matière de protection et de traitement des données, vous pouvez nous contacter via nos canaux de communication usuels :

Pour le MECDD :

- En contactant le responsable de traitement, soit le MECDD : Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, L-2918 Luxembourg ou ministere.environnement@mev.etat.lu
- En contactant le délégué à la protection des données du MECDD via courrier ou e-mail : Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Service protection des données, L-2918 Luxembourg, ou dpo@mev.etat.lu

Pour le MEA :

- En contactant le responsable de traitement, soit le MEA : Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, L-2932 Luxembourg ou cabinet.ministre@mea.etat.lu.
- En contactant le MEA via courrier ou e-mail : Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, Service protection des données, L-2932 Luxembourg, ou dpo@energie.etat.lu

Procédure de vérification d'identité

Conformément à l'article 12, paragraphe 6 du RGPD, le MECDD et le MEA doivent disposer des garanties suffisantes afin de pouvoir établir avec certitude l'identité du demandeur d'informations.

Il est dès lors possible que vous serez prié de fournir une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

Durée de conservation

Les observations introduites dans le cadre de la consultation du public relative au PNEC sont conservées pour une durée d'une année après l'adoption définitive du PNEC.

Vous trouvez de plus amples explications mises à disposition par la Commission nationale de la protection des données (CNPD) en cliquant sur le lien suivant : <https://cnpd.public.lu/fr/commission-nationale.html>

RGPD – version française :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0679&from=FR>

RGPD – version allemande :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/DE/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0679&from=FR>